

Règlement particulier du Tournoi : « Volants en Tous Sens »



(FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro (avenir) et sous le nom « Volants en tous sens ». Il se déroule les **24 et 25 octobre 2020**, au Complexe Roger Breton, 78 Rue René Binet, 89100 Sens sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LBFC et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Jean-Marc Weinling**, Ces décisions seront sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi Volants en tous Sens est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans licenciés en France à la FFBAD et dans les tableaux de double Homme, double Dame, double Mixte.
- 2.1 Les Mixtes seront joués intégralement le Dimanche 25 Octobre et les Double Homme et Double Dame seront joués intégralement le samedi 24 Octobre.
- 2.2 Les tableaux seront ouverts de N3 à NC sous forme de TOP

les tableaux seront regroupés selon la moyenne de la cote FFBAD de la paire : _ Les X meilleurs moyennes de la cote FFBAD = S1

– Les X suivants = S2 Et ainsi de suite jusqu'à épuisement des inscrits

Pour les doubles, il est conseillé de s'inscrire avec des joueurs de son niveau de « CPPH » afin que le point ci-dessus soit respecté en cas de non respect les paires pourront être changées et en seront informés. La priorité sera aux paires permettant la constitution des séries les plus importantes.

A titre indicatif Les séries proposées sont les suivantes :

Série 1 : 256 1023,99

Série 2 : 64 à 255,99

Série 3 : 16 à 63,99

Série 4 : 0 à 15,99

- 2.3 L'organisation se réserve le droit d'ajuster le découpage ci-dessus afin d'équilibrer au besoin les tableaux en nombre de participants.
- 2.4 Les matchs se dérouleront en poules (dans la mesure du possible sinon en élimination directe, à la fois sur un échancier raisonnable et en fonction du nombre de matchs par joueurs). 2 sortants par poule seront privilégiés dans la mesure du possible ainsi que les poules unique si moins de 8 inscrits sur un tableau.

En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions à 18 places dans un (ou plusieurs) tableau(x).

- 2.6 Le Comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de fusionner deux Séries si le nombre de joueurs dans une série ne permet pas l'établissement de poule ou de tableau en élimination directe. (Minimum requis pour ouvrir un tableau : 4 joueurs. cf : Règlement général des compétitions.)

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixé au 14 octobre 2020.
Le tirage au sort aura lieu le 18 octobre 2019 avec une prise en compte du CPPH au 14 octobre 2020.
- 3.2 Les inscriptions seront à envoyer à l'adresse suivante : sobcsens@gmail.com et à Margot Meltzheim 1 route des gallots 89100 Paron
- 3.3 Les joueurs sans partenaire en double pourront s'inscrire « au choix ». Le comité d'organisation essaiera dans la mesure du possible de leur trouver un partenaire.
- 3.4 Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivées. La liste d'attente sera diffusée au plus tard le 18 octobre 2020.
- 3.5 Les frais d'inscriptions s'élèvent à 15€ pour 1 tableau, et 20€ pour 2 tableaux. Les droits d'inscriptions doivent être envoyés avec les formulaires d'inscriptions et réglés uniquement par un chèque unique à l'ordre SOBC.
- 3.6 Il ne sera pris en compte que les inscriptions accompagnées du règlement
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de **07h30 à 23h00** et/ou le dimanche de **07h30 à 19h00**.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription mal complétée sont supportées par le joueur ou son club.
- 3.9 Il sera pris en compte les joueurs n'ayant aucune dette avec le club (sur un tournoi précédent ou autre).

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur n'étant plus disponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription engagés
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LBFC accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront envoyées par courriel à l'adresse du correspondant inscrit sur la fiche d'inscription. Elles seront également mises en ligne sur les sites suivants : www.badiste.fr www.sobc.fr. En cas de plusieurs notifications, ne tenir compte que de la dernière convocation en ligne ou envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est : FZ-forza 6000 qui sera en vente dans la salle.

- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier de la compétition est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se joueront en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office pour arbitrer son match.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Infrastructures: tout volant touchant le plafond, poutres, infrastructure sera déclaré faute en jeu et let au service, en cas de lets volontaires répétés l'appel d'un Juge-Arbitre sera nécessaire. Tous les volants touchant les filins seront considéré Let.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 Tout-e participant-e est susceptible d'être photographié-e ou filmé-e pendant la durée du tournoi. Ces documents seront visibles sur la page facebook ou tout autre support de communication du club. sur demande écrite d'un-e participant-e, les documents le-a concernant seront retirés.